

**Département de la
Haute-Savoie**

Le Conseil Municipal de la Commune de
LA MURAZ régulièrement convoqué le 29 mai 2026,
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame
Nadine PERINET, Maire, le :

Commune de LA MURAZ

**Vendredi 5 juin 2026 à 19h30
en Mairie, salle consulaire.**

74560



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

Nombre de Conseillers : **en exercice : 15** **présents : 13** **votants : 13**

Présents : PERINET Nadine, GUERINI Gianni, THÖRIG Christelle, SCHUFFENECKER Anthony, BECRET Zoé, BOVAGNE Marine, CUVIT Christelle, DUPONT-DESCOMBES Jean-Louis, DURET Jean-Pierre, GODET Cassandra, JACQUEMOUD Édouard, MEUNIER Patricia, PERINET Julien

Excusés : CHEVRIER Émilie, ORSIER Maxime

Pouvoir : 0 **Public :** 1 **Secrétaire de séance :** Jean-Pierre DURET

La **séance est ouverte** sous la présidence de Madame Nadine PERINET, maire de La Muraz, qui procède à l'**appel nominal** des membres du Conseil Municipal.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame le Maire désigne **Jean-Pierre DURET secrétaire de séance**.

Approbation du procès-verbal précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le procès-verbal de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- **Le Conseil Municipal,**
 - **Approuve** le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

Décisions prises par délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération 2026 04 08 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, reçue en Préfecture le 25 mars 2026, de délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat,

- Concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

DC 2026 05 01 Louage de choses

Madame le Maire informe de la conclusion d'un bail (loi du 06 juillet 1989), pour un appartement situé à l'ancienne fruitière.

Il est conclu avec Mme NAUDET, à compter du 1^{er} mai 2026.

Il concerne un logement T1 de 36 m² situé au 1^{er} étage du bâtiment (à usage d'habitation).

Le loyer mensuel hors charges est fixé à 380 €.

- Concernant l'attribution de subventions, dans la limite d'un million d'euros

DC 2026 05 02 Demande de subvention au Conseil Départemental

Madame le Maire informe l'assemblée que, par sa compétence d'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie peut soutenir financièrement les investissements des communes au titre de la répartition du produit des Amendes de Police.

Madame le Maire indique qu'elle présente le projet suivant :

Projet	Montant subventionnable en €, HT	Taux sollicité
Aménagement et sécurisation du Centre Bourg	1 000 000 €	30 %

Ce projet serait globalement financé ainsi :

Subventions attendues	Montant € HT	%	Observations
DEPARTEMENT	819 224,00 €	65,32%	
• Amendes de police	300 000,00 €	23,92%	
• Plan ruralité	63 000,00 €	5,02%	
• Commission Infrastructure	214 857,00 €	17,13%	
• CDAS 2022	68 567,00 €	5,47%	Subvention obtenue en 2022 sur base de subventionnable de 137 134,00 €.
• CDAS 2023	72 800,00 €	5,80%	Subvention obtenue en 2023 sur base de subventionnable de 364 000,00 €.
• CDAS 2025	100 000,00 €	7,97%	Subvention sollicitée sur base de 533 839,30 €.
☐ Autres programmes :	0 €		
REGION	0 €		
ETAT	139 242,00 €	11,10%	
DETR 2022	139 242,00 €	11,10%	Sur la base de 696 210,00 €
UNION EUROPEENNE	0 €		
AUTRES FINANCEURS PUBLICS	0 €		
ADEME, ANAH, SYANE...			
Total aides publiques	958 466,00 €	76,42%	
AUTRE (à préciser)			
Autofinancement			
☐ dont Emprunt			
☐ dont Fonds propres	295 671,65 €	23,58 %	
Total autofinancement	295 671,65 €	23,58%	
Total	1 254 137,65 €	100,00%	

Travaux réalisés de juillet 2024 à mi-2026.

DC 2026 05 03 Demande de subvention au Conseil Départemental

Madame le Maire informe l'assemblée que, par sa compétence d'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie peut soutenir financièrement les investissements des communes au titre de la répartition du produit des Amendes de Police.

Madame le Maire indique qu'elle présente le projet suivant :

Projets	Montant subventionnable en €, HT	Taux sollicité
Aménagement du Pont de la Meunière	7 914 € HT	30 %

Ce projet serait globalement financé ainsi :

Conseil Départemental / Amendes de Police	2374.20 €	30 %
Commune/ Fonds propres	5 539.80 €	70 %
Total	7 914 €	100 %

Travaux réalisés en 2025 – à finaliser en 2026.

- **Concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants**

DC 2026 05 04 Commande publique - avenant

Travaux d'aménagement et de sécurisation du Centre Bourg :

Dans le cadre du marché des travaux d'aménagement et de sécurisation du Centre-Bourg, il est apparu nécessaire de procéder à une modification des prestations prévues (Travaux complémentaires demandés).

Un avenant au marché initial de la tranche optionnelle est donc décidé :

Lot 2 : Enrobés - Bordures

COLAS (74100 Etrembières) Avenant 27 021.72 € HT

- **Concernant l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire**
-

DC 2026 05 05 Droit de préemption urbain

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles E 1396, E 1644 et E 167, situées 885 Route du Mont Salève.

DL 2026 05 01 Désignation et élection des délégués pour les élections sénatoriales

Vu le Code électoral, notamment les articles L.283 à L.293, R.131 à R.148,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret du 19 mars 2025 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, préfète, en qualité de préfète de la Haute-Savoie,

Vu le décret n°2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral N° PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026,

Vu la circulaire NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 du ministre de l'Intérieur, donnant toutes les instructions utiles sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Madame le Maire indique que le bureau électoral qu'elle préside est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur DUPONT-DESCOMBES Jean-Louis, Monsieur DURET Jean-Pierre, Madame BOVAGNE Marine et Madame GODET Cassandra.

b) Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée est composée de Nadine PERINET, Gianni GUERINI et Christelle THÖRIG pour les titulaires et de Anthony SCHUFFENECKER, Patricia MEUNIER, et Jean-Pierre DURET pour les suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13

Madame le Maire proclame les résultats définitifs.

Les élus désignés délégués titulaires ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

➤ ***Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité***

- ***Désigne au titre des délégués titulaires pour les élections sénatoriales :***
 - Nadine PERINET
 - Gianni GUERINI
 - Christelle THÖRIG
- ***Désigne au titre des délégués suppléants pour les élections sénatoriales :***
 - Anthony SCHUFFENECKER
 - Patricia MEUNIER
 - Jean-Pierre DURET.

DL 2026 05 02 Recouvrement de créance

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Madame BERBETT Corinne occupe un appartement situé au-dessus de la bibliothèque.

Il y a lieu de recouvrer la somme forfaitaire de 388.93 € au titre de la consommation d'eau pour la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

➤ ***Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ***Autorise Madame le Maire à émettre un titre de 388.93 € au nom de Mme BERBETT Corinne.***

DL 2026 05 03 Subvention APE

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves relative à l'achat de plantons.

Cette association sollicite une aide financière de 73 €.

L'assemblée souligne l'intérêt général de cette association et son engagement républicain.

➤ Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Vote** une subvention de 73 € au profit de l'Association des Parents d'Elèves de La Muraz,
- **Autorise** Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

DL 2026 05 04 Modifications du règlement des services périscolaires

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commission des Affaires Scolaires s'est réunie le 21 mai 2026 pour adapter le règlement.

En effet, notre prestataire, Leztroy, a mis en place et intégré des processus vertueux dans son fonctionnement quotidien dans le but de diminuer son impact sur l'environnement tendant vers le zéro gaspillage alimentaire (certification ISO 14001).

La loi EGalim de 2018, la loi AGECE de 2020 et la loi Climat et Résilience de 2021 en sont le cadre législatif.

Actuellement, la possibilité de modifier les effectifs jusqu'à la veille du jour scolaire génère de nombreuses annulations de repas, à l'origine d'un gaspillage alimentaire important.

Notre fournisseur et ses partenaires producteurs ont besoin de connaître nos commandes plusieurs semaines à l'avance.

C'est pourquoi Leztroy a décidé de modifier ses délais de commande afin d'éviter des pertes de matière première à l'origine de ce gaspillage important.

A compter de la rentrée de septembre 2026, il nous demande de lui transmettre les commandes de la semaine suivante le mercredi avant 9h.

Afin de tenir ce délai tout en incluant le délai de traitement par la Commune, les réservations des prestations périscolaires seront possibles et modifiables jusqu'au mardi 23h de la semaine S pour la semaine S+1.

Mme Cassandra GODET rapporte qu'à Bonne, les familles doivent réserver la cantine 1 mois à l'avance. A noter qu'à Pers-Jussy les réservations doivent être effectuées 15 jours au préalable.

De plus, lorsque la CAF n'obtient pas les informations nécessaires pour le calcul des quotients familiaux, elle délivre des attestations indiquant un quotient à 0€, ce qui ne correspond pas forcément à la situation réelle des foyers.

Pour pallier ces anomalies, la commune doit disposer des avis d'impositions et des allocations familiales pour calculer elle-même les quotients familiaux justes. Ces documents doivent donc être demandés aux familles.

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement dont les principales propositions de modifications portent sur :

- Le délai de réservation des prestations :
 - Au plus tard le mardi 23h00 de la semaine S pour la semaine S+1.
- Le quotient familial, retenu lors des inscriptions en juin de l'année n pour l'année scolaire n/n+1, se base sur :
 - L'attestation de mai de l'année n, fournie par la CAF ou la MSA,

- **ET** sur l'avis d'imposition n-1 portant sur les revenus n-2 + le justificatif des prestations familiales françaises ou suisses de l'année n.
- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
 - **Approuve** les modifications ci-dessus énoncées.

Commissions communales

Commission scolaire : jeudi 21 mai

Commission communication : vendredi 5 juin

Questions diverses

Désignation des Jurés d'Assises

Trois personnes sont tirées au sort, publiquement sur la liste électorale, constituant le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés.

Elles recevront prochainement un courrier d'information, puis leurs candidatures seront communiquées au bureau centralisateur.

Manifestations à venir

- **Remise des calculatrices** : 19 juin à partir de 14h
- **Rallye des Bornes** : 20 juin
- **Soirée pizza Yoyo** : 27 juin
- **Fête nationale** : 13 juillet à partir de 20h

Prochaine séance : le 16/07/2026

Séance levée à 21h20

Liste des délibérations affichées le 8 juin 2026

Numéro de décision ou délibération	Objet	Décision
DC 2026 05 01	Louage de choses	Délégation du Conseil Municipal au Maire
DC 2026 05 02	Demande de subvention au Conseil Départemental	Délégation du Conseil Municipal au Maire
DC 2026 05 03	Demande de subvention au Conseil Départemental	Délégation du Conseil Municipal au Maire
DC 2026 05 04	Commande publique - avenant	Délégation du Conseil Municipal au Maire
DC 2026 05 05	Droit de préemption urbain	Délégation du Conseil Municipal au Maire
DL 2026 05 01	Désignation et élection des délégués aux élections sénatoriales	Approuvée à l'unanimité

DL 2026 05 02	Recouvrement de créance	Approuvée à l'unanimité
DL 2026 05 03	Subvention APE	Approuvée à l'unanimité
DL 2026 05 04	Modifications du règlement des services périscolaires	Approuvée à l'unanimité

Procès-verbal approuvé par les membres présents le 16/07/2026 et ont signé Madame le Maire et le Secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Pierre DURET,
Secrétaire de séance

Madame Nadine PERINET,
Maire